

Décision relative à la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial au produit phytopharmaceutique **GALLUP 360-K***

de la société *BARCLAY CHEMICALS R&D LTD*

enregistrée sous le *n° 2023-2054*

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom FORFEND 360.

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**Liberté
Égalité
Fraternité

Informations générales sur le produit	
Noms du produit	GALLUP 360-K BARBARIAN 360-K BURREN 360-K ERLA 360-K GLYFOFLASH 360-K ORMOND 360-K TARTAN 360-K TCHAO 360 PLUS FORFEND 360
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	BARCLAY CHEMICALS R&D LTD Damastown Industrial Park Damastown Way MULHUDDART D15FD27 DUBLIN Irlande
Formulation	Concentré soluble (SL)
Contenant	360 g/L - glyphosate
Numéro d'intrant	010-2017.01
Numéro d'AMM	2200754
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 31/08/2023

Pour le directeur général et par délégation
Le directeur des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Bertrand BATAUD
33BC435FF8C6444...